



BUDGET 2014-2015
COMMUNIQUÉ N°4
#budgetQc

BUDGET 2014-2015

Assurer la prospérité des régions

Québec, le 20 février 2014 – Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a réaffirmé, à l'occasion du dépôt du budget 2014-2015, que le gouvernement est en action pour assurer la prospérité des régions et qu'il maintient son appui aux municipalités.

« La performance économique du Québec est directement tributaire de la croissance de chacune de ses régions, et c'est en misant notamment sur des mesures d'appui à l'investissement que toutes les régions du Québec s'enrichissent. L'ampleur des actions mises de l'avant au cours des derniers mois témoigne bien de l'engagement de l'État à développer leur plein potentiel », a déclaré le ministre.

1,8 milliard de dollars d'investissements privés en région soutenus par le gouvernement

Le gouvernement du Québec a clairement démontré qu'il compte poursuivre dans la voie du développement des régions dans le cadre de sa Politique économique Priorité emploi. Des actions concrètes sont prévues pour favoriser le développement de secteurs directement liés à l'essor économique régional.

Parmi celles-ci, on trouve des initiatives ciblées pour les secteurs forestiers et pétroliers, le crédit d'impôt à l'investissement aux taux bonifiés dans les régions ressources, les mesures pour le développement du Nord québécois et des gestes pour promouvoir le tourisme en région.

« Depuis octobre dernier, le gouvernement du Québec a contribué à la réalisation de 1,8 milliard de dollars de projets d'investissement privé en régions ressources. Ces interventions permettront de créer ou de maintenir environ 2 500 emplois directs », a indiqué le ministre.

Nouvelles initiatives prévues dans le budget 2014-2015

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement prévoit des initiatives particulières pour les régions du Québec.

De plus, le ministre des Finances et de l'Économie a annoncé, à l'occasion du budget 2014-2015 des initiatives pour les régions touchées par les feux de forêt et un soutien à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel.

Des investissements additionnels de Capital régional et coopératif Desjardins

Depuis 2001, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) joue un rôle important dans le financement des coopératives et des PME québécoises, particulièrement de celles qui sont situées dans les régions ressources.

Afin que CRCD poursuive ses interventions financières dans les différentes régions du Québec, avec un effort additionnel auprès des entreprises situées dans des territoires aux prises avec des difficultés économiques, le gouvernement annonce que CRCD pourra émettre 150 millions de dollars d'actions pour l'année 2014 et qu'il investira au moins 10 millions de dollars sur quatre ans dans les territoires aux prises avec des difficultés économiques.

Les régions et les municipalités du Québec

Toutes les régions du Québec bénéficient des efforts consacrés à la création d'emplois et aux investissements. Dans les régions du Québec où l'activité économique est plus modérée, le gouvernement s'emploie à démarrer le plus rapidement possible les projets d'investissement public prévus dans le Plan québécois des infrastructures.

Dès octobre 2012, le gouvernement créait le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars. En novembre 2012, le gouvernement lançait le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, dans la région de l'Amiante. En mai 2013, la première ministre a rendu publique la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le gouvernement a lancé la Politique nationale de la ruralité en décembre dernier. Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vient de rendre publique la Stratégie nationale de mobilité durable, qui donne un solide coup de pouce financier aux sociétés de transport.

Renouvellement des Fonds locaux d'investissement

Selon les modalités actuelles, les Fonds locaux d'investissement (FLI) seraient arrivés à échéance au 31 décembre 2014, de sorte que les centres locaux de développement (CLD) n'auraient plus été en mesure d'accorder d'aide financière à partir du 1^{er} janvier 2015.

Étant donné l'importance des FLI dans le soutien à l'entrepreneuriat local, le ministre des Finances et l'Économie, à l'occasion du budget 2014-2015, prévoit le report du remboursement des FLI pour une période de cinq ans, ce qui permettra de dégager des liquidités afin d'assurer le maintien des interventions des CLD en région. S'y ajoute l'assouplissement des modalités des FLI afin d'appuyer les futurs entrepreneurs dans leurs démarches d'acquisition d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec.

« Avec ces modifications et ce report, les CLD pourront réaliser des investissements additionnels annuels de 25 millions de dollars de 2015-2016 à 2019-2020, à même la capitalisation actuelle », a précisé le ministre.

Les FLI visent à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale. Ils sont le principal outil dont disposent les 120 CLD pour soutenir les entreprises de leur territoire.

Montréal, la métropole du Québec

Le gouvernement investit beaucoup dans Montréal. La région administrative recevra à elle seule 34,2 milliards de dollars d'investissements d'ici 2023, comme prévu dans le Plan québécois des infrastructures, ce qui correspond à son poids économique.

« Le gouvernement reconnaît Montréal comme une véritable métropole, avec tout ce que cela implique comme responsabilités particulières. Je confirme ainsi le rétablissement du versement annuel d'une somme de 25 millions de dollars à la Ville de Montréal, afin de l'aider à assumer les responsabilités résultant de son statut de métropole du Québec », a indiqué le ministre.

En 2017, la métropole célébrera son 375^e anniversaire. Cela coïncidera avec le 50^e anniversaire de l'Exposition universelle de 1967. Afin de laisser une marque tangible de cet événement, le gouvernement soutiendra des projets porteurs permettant de contribuer au rayonnement de la ville.

Le ministre des Finances et de l'Économie a confirmé à cette fin un appui gouvernemental de l'ordre de 125 millions de dollars pour la réalisation de quatre grands projets d'immobilisations sur des sites emblématiques de la ville à titre de legs gouvernementaux : le réaménagement de la place des Nations et la construction d'une promenade riveraine et panoramique au parc Jean-Drapeau, la bonification des activités offertes sur le site Espace pour la vie, un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal et une nouvelle phase d'expansion de Pointe-à-Callière, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Québec, la capitale nationale

La Ville de Québec doit elle aussi assumer les responsabilités particulières découlant de son statut de capitale nationale.

De plus, la ville de Québec joue un rôle moteur dans le développement du tourisme au Québec. « Je confirme donc l'appui financier du gouvernement au projet de réaménagement du site Dalhousie, en bordure du Saint-Laurent, et l'appui du gouvernement à la construction d'un anneau de glace couvert à Québec, l'anneau de glace Gaétan-Boucher », a dit le ministre.

Québec est une ville patrimoniale aux trésors multiples, en même temps qu'un grand lieu de culture. Ainsi, le ministre des Finances et de l'Économie a aussi annoncé la mise aux normes et la conversion de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, afin de la rendre accessible au public dans le cadre d'un projet compatible avec le caractère historique et architectural du bâtiment.

10 millions de dollars pour développer la filière biomasse forestière résiduelle

La biomasse forestière est une source d'énergie renouvelable, disponible et souvent abondante. L'utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour produire de l'énergie est une option pour réduire la consommation de carburants fossiles et ainsi contribuer à atteindre nos objectifs d'indépendance énergétique.

« Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement du Québec s'engage à investir 10 millions de dollars dans un nouveau fonds visant à accélérer le développement de la filière biomasse forestière résiduelle », a indiqué le ministre.

À cet égard, le gouvernement collaborera avec Fondation et la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) afin de mettre sur pied un fonds dont la capitalisation minimale sera de 20 millions de dollars.

Amélioration du crédit d'impôt favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique en région

Le crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique a été mis en place dans le budget 2012-2013 afin d'accélérer et d'intensifier les investissements en infrastructures des établissements d'hébergement situés dans les régions du Québec.

Afin de permettre aux sociétés d'hébergement touristique de mieux planifier leurs travaux et d'aller plus rapidement de l'avant dans la réalisation de leurs projets de rénovation ou d'amélioration, le gouvernement annonce que le seuil minimal d'investissement de 50 000 \$ ne sera plus appliqué sur une base annuelle, mais plutôt pour toute la durée du crédit d'impôt, soit de mars 2012 à décembre 2015.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie
418 643-5270 ou 514 873-5363